

POSTULAT**Panneaux solaires**

La situation énergétique est de plus en plus critique : l'extinction prévue des réserves de pétrole et l'explosion du prix du baril conduisent à des incertitudes de plus en plus fortes : des difficultés d'approvisionnement pourraient rapidement se faire sentir.

Le prix du mazout explose et le gaz prend évidemment la même voie. Les conséquences sur le budget des ménages sont de plus en plus sensibles et la situation pourrait encore se péjorer à l'avenir.

Les pompes à chaleur, très à la mode, consomment beaucoup d'énergie électrique et l'utilisation des chauffe-eaux électriques augmente la facture de l'électricité des ménages.

Mettre en œuvre tout ce qui est possible pour favoriser le recours à des énergies renouvelables, sans rejet de CO₂ et disponibles doit être un objectif prioritaire dans les années à venir.

La technologie des panneaux solaires a fait de grand progrès. Il est aujourd'hui possible de produire l'eau sanitaire sans recours aucun à une autre source d'énergie que le solaire. Les développements à venir sont prometteurs, notamment dans le domaine des cellules photovoltaïques.

Les investissements consentis sont relativement faibles et l'énergie est gratuite et disponible pour tous.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter, voire de rendre obligatoire, l'installation de panneaux solaires sur toutes les futures constructions (à l'exception de certaines zones protégées comme la vieille ville par exemple). Certaines villes allemandes ont imposé une telle réglementation. L'étude portera sur les mesures à prendre dans ce sens et les possibilités de subventionnement. Elle traitera des deux types de panneaux solaires ainsi que du rachat possible des surplus d'électricité produits.

Delémont, le 30 juin 2008

CS•POP

Jean PARRAT